



PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE ENFANCE JEUNESSE de la CALI



Les structures de Loisirs éducatifs : lieux d'éducation complémentaires à la scolarité et à la famille pour accompagner les enfants et les jeunes à se construire en tant que futur citoyen...

La CALI dans le cadre de ses compétences enfance et jeunesse définit ci-dessous le projet éducatif commun à l'ensemble des structures d'accueil Enfance et Jeunesse, et les actions qu'elle soutient sur son territoire.

- La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental de la Gironde sont les partenaires essentiels.
- Le projet éducatif communautaire précise les axes prioritaires fixés par les élus. Il donne notamment lieu sur chaque structure à la mise en place d'un projet pédagogique spécifique dans lequel sont déclinés les objectifs.
- Les objectifs affichés garantiront la sécurité physique et morale des mineurs accueillis (respect des besoins physiologiques et psychologiques) dans le respect de la réglementation.

Les axes éducatifs prioritaires partagés

L'ensemble des structures de l'agglomération, dans le respect des valeurs républicaines et de laïcité, a pour objectif commun de permettre à l'enfant, au jeune, au futur citoyen « du monde » :

- De découvrir son environnement, de faire de nouvelles expériences éducatives
- De faire l'apprentissage du « vivre ensemble » en développant ainsi le respect de l'autre quelles que soient leurs différences
- De développer son éducation à l'environnement vers une démarche « éco-responsable »
- D'avoir une ouverture culturelle sous différentes formes

Pour ce faire la Cali organise de nuitées, journées, séjours et stages thématiques, de durées variables selon les âges des enfants et jeunes concernés, et selon les projets de chaque structure (ALSH, Espaces Jeunes)

- Il s'agit aussi pour chaque enfant /jeune accueilli de favoriser :
 - Sa créativité et son épanouissement en valorisant ses compétences.
 - Sa pratique d'activités de qualité qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques, scientifiques.
 - Le développement de son autonomie et sa prise de responsabilité.
 - Son implication dans le fonctionnement des structures et sa participation à la vie du territoire (ex: manifestations locales).
 - Sa sensibilisation à la prévention sur les différents risques et addictions auxquelles il peut être confronté.
 - L'égalité des chances et la mixité.
- Il s'agit enfin de respecter les rythmes de vie de chacun en fonction de l'âge et des besoins : ceci dans un contexte ludique et sécurisé conforme aux normes réglementaires des accueils collectifs de mineurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans.

Les axes spécifiques enfance

- Accompagner les familles dans l'action éducative en développant des espaces et temps d'échanges (Soutien à la parentalité).
- Travailler les actions passerelles entre les structures afin de favoriser le passage de l'une à l'autre.
- Travailler en lien avec les autres partenaires éducatifs afin d'avoir un suivi cohérent et harmonieux entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, de loisirs et familial).
- Favoriser la connaissance et l'utilisation des ressources locales (patrimoine, équipements, manifestations, associations, ressources).
- Chaque ALSH doit conserver son identité locale en lien avec son bassin de vie, les besoins de celui-ci, afin de se doter de structures adaptées plutôt qu'uniformes dans le respect du projet éducatif territorial commun.
- Offrir des activités diversifiées et de qualité en limitant les activités dites de consommation.
- Travailler l'implication et la participation des enfants.
- Accentuer la professionnalisation des équipes.

Les axes spécifiques jeunesse

- Favoriser l'implication à la vie des Espaces Jeunes (aménagement, actions d'animation...), à la vie du territoire (dispositif d'aide et d'accompagnement aux projets, favoriser la création collective)
- Développer des liens avec et entre les associations de jeunes ou ayant des propositions en direction des jeunes pour faciliter l'émergence de projet commun...
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et locaux afin d'aider à la réussite scolaire, l'insertion sociale et professionnelle, d'orienter au mieux les jeunes qui en ont besoin selon leurs problématiques.
- Accompagner l'éducation et le droit à la santé.
- Développer l'information, l'éducation artistique, culturelle et particulièrement l'éducation à l'image et aux nouvelles technologies afin de favoriser leur créativité dans ce domaine, leur esprit critique ainsi que l'émergence de lieux de partage.
- Sensibiliser aux risques de certaines pratiques notamment lors de l'utilisation des réseaux sociaux qui font partie intégrante de leur vie.
- Faciliter la mobilité et l'accessibilité à l'offre éducative.
- Accompagner la professionnalisation et la formation continue des agents.